



**PORT AUTONOME
DE COTONOU**

NOTE CIRCULAIRE N°0719/2023/PAC/DG/DAF/CDF/STR
*portant mise en service des systèmes de paiement Mobile Money
(Momo) et Moov Money*

A l'attention des clients du Port Autonome de Cotonou (PAC)

Le Directeur Général du Port Autonome de Cotonou (PAC) a le plaisir d'informer son aimable clientèle qu'il est désormais possible de payer certaines factures par Mobile Money (Momo) et Moov Money afin de bénéficier sans discontinuité de nos prestations notamment les samedis, les dimanches et les jours fériés ou chômés.

Les procédures de paiement ainsi que les codes marchands sont affichées à différents endroits au sein de l'entreprise. Il est indispensable de se munir de sa facture.

Le montant payé est le montant TTC de la facture + 0,5% de ce montant pour faire face aux charges des opérateurs GSM liées à ces nouveaux produits.

Le Directeur Général rappelle à son aimable clientèle, que les autres modes de paiements (chèques certifiés, virements bancaires à la caisse du PAC) continuent d'exister et qu'elle est libre de choisir le mode qui lui convient.

Pour toutes informations complémentaires, les clients sont priés de se rapprocher de la Direction de l'Administration et des Finances.

Le Directeur Général remercie l'ensemble de sa clientèle et espère que ce mode de paiement soulagera les peines des uns et des autres pour une célérité dans les opérations.

Cotonou, le **12 4 AVR 2023**


Joris Albert THYS

